

Chambres multiples en CHSLD : « Un retour en arrière inacceptable » - Pierre Lynch, président de l'AQDR

Montréal, le vendredi 19 août 2022 – Après avoir appris que Québec allait autoriser le retour des chambres multiples en CHSLD, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) ne peut rester silencieuse et dénonce ardemment ce retour en arrière inacceptable et dangereux.

« Nous ne pouvons pas croire qu'après une pandémie ayant fauché des milliers de résidents de CHSLD, notre système de santé fasse preuve d'autant d'aveuglement en se tournant vers des normes désuètes et carrément dangereuses », a déclaré Pierre Lynch, président de l'AQDR. « On s'est vanté d'avoir pu trouver des solutions rapidement pour faire face à la COVID-19, mais maintenant que le plus fort de la crise est passé, on ne fait pas l'effort de trouver des solutions acceptables pour nos aînés. »

Pour l'AQDR, des moyens de faire face aux manques de place en CHSLD existent et peuvent être réfléchis et appliqués. On peut penser entre autres au recours aux sites non-traditionnels, aux CHSLD privés ou aux autres résidences ou encore au partage de lits entre différents CISSS. Or, la directive dont on apprend l'existence aujourd'hui semble davantage avoir été émise à des fins statistiques, plutôt que pour répondre dignement aux besoins des aînés.

« Nous sommes encore une fois devant un exemple frappant d'âgisme systémique, que nous dénonçons d'ailleurs plus tôt cette semaine dans le cadre du lancement de notre Manifeste. Ce qu'on voit, c'est une machine qui produit des résultats qui sont systématiquement défavorables à l'amélioration des conditions de vie des aînés. Dans ce cas-ci, cela va même plus loin : on met la vie des gens en danger. Le politique doit intervenir immédiatement pour que cette directive ne soit pas appliquée », conclut M. Lynch.

À propos de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite et à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. L'AQDR représente plus de 28 500 membres regroupés en 40 sections locales, partout au Québec.

- 30 -

Source : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Informations : Jérémie Tremblay
Catapulte Communication
jtremblay@catapultecommunication.com
(581) 777-2628